



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Assemblée générale ordinaire

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport d'activité

Le 26 juin 2023

Sommaire

RAPPORT MORAL	5
<hr/>	
RAPPORT FINANCIER	8
<hr/>	
RAPPORT D'ACTIVITE	16
Partie 1 – Qui sommes-nous ?	17
QUI SOMMES-NOUS ?	18
NOS MISSIONS	18
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
▪ Les membres du bureau	19
▪ Les membres du conseil d'administration	20
NOS ADHERENTS	21
L'EQUIPE DU CREAI	23
QUELQUES EVENEMENTS 2022	24
NOS RESSOURCES FINANCIERES	25
LES CHIFFRES CLES 2022	26

Partie 2 – Nos activités	27
LA FORMATION	28
En INTRA	29
En INTER	29
L'APPUI TECHNIQUE	33
DES ETUDES	36
▪ Diagnostic régional sur l'offre en accueils de jour et en hébergement temporaire à destination des personnes âgées (2021-2022) – ARS	36
▪ Modalités de fonctionnement et activité des ESA des Pays de la Loire (Équipes Spécialisées Alzheimer) (2021-2022) - ARS	37
▪ Évaluer les effets des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées sur les parcours - ARS	38
▪ Fonctionnements et activité des EMAS ligériennes (2022-2023) - ARS	39
▪ Les pensions de famille et résidences accueil au 30/09/2022 (2022-2023) – ARS	39
▪ Diagnostic territorial régional Polyhandicap (2021-2022) – ARS	40
▪ Éléments diagnostics pour la transformation de l'offre des ESRP/ESPO (2022) – ARS	41
ANIMATION RESEAU ET INFORMATION	42
PARTICIPATION ET REPRESENTATION A DES INSTANCES	42
ANIMATION DE GROUPES REGIONAUX ET ORGANISATION DE JOURNEES REGIONALES AU BENEFICE DES ACTEURS CONCERNES PAR LES VULNERABILITES	44
ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2022	48



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

RAPPORT MORAL 2022



RAPPORT MORAL 2023 (sur l'année 2022)

L'an passé à la même époque, je vous présentais un rapport moral exprimant ma satisfaction d'avoir renoué avec des comptes positifs, qui nous avaient même permis de reconnaître financièrement, sous forme d'une prime exceptionnelle, l'investissement particulièrement intense de l'équipe. Je vous avais néanmoins fait part de l'urgence qu'il y avait à nous engager dans l'élaboration d'un projet stratégique pour clarifier nos orientations.

Par ailleurs, l'année 2021 était un peu exceptionnelle, en ce sens que nous avons mené 2 activités d'animation importantes, les journées inter-régionales MAS/FAM, préalablement reportées pour cause de pandémie, et les journées nationales IME, les 2 événements étant co-organisés avec le CREAL BRETAGNE. Ces événements sont traditionnellement générateurs d'excédents, mais ne se produisent pas chaque année. Il nous fallait donc réfléchir, en amont au projet stratégique, sur notre modèle économique et ses éventuelles faiblesses. En effet, l'équilibre ne pouvait pas être durablement dû à un investissement aussi massif que celui de l'équipe au 2^{ème} semestre 2021. Une proposition nous a été faite par notre trésorier : demander si nous étions éligibles au DLA (Dispositif local d'accompagnement). Ce dispositif, que vous devez connaître je pense, est financé par la CRESS et permet de se pencher sur l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Proposition acceptée et accord de la CRESS nous ont permis, après la détermination des sujets que nous souhaitions et qu'il semblait nécessaire d'investiguer, de commencer un travail accompagné par le cabinet NEPSIO. Ce travail s'est déroulé sur le 2^{ème} semestre 2022 et l'équipe y a été largement associée. La synthèse a été présentée lors du CA de décembre 2022, puis également à l'ensemble de l'équipe. Elle faisait apparaître des enjeux clairs en matière de maîtrise de l'adéquation objectifs/moyens, nécessitant la mise en place d'outils performants pour mieux suivre l'activité.

Cela paraissait d'autant plus urgent que l'année 2022, comme vous avez pu le constater dans les documents qui vous ont été transmis, renoué avec un déficit, et ce malgré un investissement très important de l'équipe et en particulier de sa directrice. Il y a bien sûr des raisons à ce déficit, que nous pensions éviter à la fin du 1^{er} semestre car nous étions alors légèrement excédentaires, mais le 2^{ème} semestre a plombé les comptes sur plusieurs points :

- Un conseiller technique n'a pas souhaité accepter le CDI proposé souhaitant partir vers d'autres horizons. La prime de précarité liée aux contrats en CDD est donc venue alourdir les frais de personnel ;
- Une des conseillères techniques a dû se mettre en arrêt sur une durée assez longue ce qui n'a pas permis de finaliser certains travaux et donc de réaffecter les fonds sur l'année suivante.
- Une nouvelle conseillère technique est arrivée au 1^{er} septembre mais un temps d'adaptation est nécessaire avant d'être réellement efficace dans notre métier.
- Le recrutement d'un contrat de professionnalisation pour une personne en reconversion en aouts 2022. Malgré les annonces de pôle emploi, la personne s'est révélée inéligible aux aides annoncées (8000 €) et son programme d'alternance ne lui a pas permis de produire des travaux en 2022 qui atténueraient partiellement les charges de salaire pour le CREAL.

2023 devrait se présenter sous de meilleures auspices. L'équipe est maintenant stabilisée et la montée en compétence des derniers arrivés se poursuit régulièrement et de façon positive. A la suite du DLA, un outil de pilotage de l'activité a été mis en place et est suivi et renseigné. Il devrait permettre la mise en place d'une comptabilité analytique, indispensable pour suivre la gestion.

Ces préalables ayant été réalisés, nous nous sommes remis à la réflexion sur le projet associatif. Une première réunion de bureau y a été consacrée en mai 2023 en associant notre délégué fédéral et le Président de l'ANCREAI. Une 2^{ème} réunion associera l'équipe en septembre. C'est pour moi l'occasion de solliciter à nouveau quelques bonnes volontés qui accepteraient de s'y associer.

C'est bien sûr l'occasion de réaffirmer nos valeurs et notamment notre appartenance à l'économie sociale et solidaire dans son contexte non lucratif, et de rappeler l'importance de notre ancrage territorial, matérialisés par vos adhésions et votre soutien, dont je veux vous remercier très sincèrement.

La réflexion doit prendre en compte les enjeux territoriaux mais aussi le fait que nous appartenons à une fédération nationale, l'ANCREAI, qui renégocie actuellement le cahier des charges de 2015 avec les Pouvoirs publics, cahier des charges qui nous sera bien évidemment opposable. Mais le périmètre couvert pour les CREAI (personnes en situation de vulnérabilité) est tellement vaste et nos moyens si peu importants qu'il nous faudra prioriser et choisir des orientations, avec cependant la nécessité d'être en mesure de répondre et d'accompagner les éventuels projets nationaux qui seraient confiés par les Pouvoirs publics à la fédération. C'est une condition claire à la crédibilité de celle-ci dans ses négociations nationales.

Nous avons l'habitude de présenter le CREAI comme un lieu « tiers », au carrefour entre les Pouvoirs publics, les établissements et services et les personnes. Aujourd'hui, et compte-tenu de l'orientation des politiques sociales vers ce concept de société inclusive, orientation qui a été confirmée, en ce qui concerne le handicap, par la dernière Conférence nationale, une réflexion est en cours à l'ANCREAI sur la nécessité de nous ouvrir à l'accompagnement du milieu ordinaire, ce qui ouvre des horizons immenses mais exige d'être encore plus rigoureux sur nos orientations.

Je terminerai ce rapport moral sur une note optimiste : j'espère très fort, et les premiers résultats fin mai semblent me donner raison, que 2023 sera au moins à l'équilibre, récompensant les efforts qui ont été faits en 2022. Je remercie toute l'équipe qui a su s'adapter aux nouveaux outils mis en place et confirmer son attachement et son investissement dans notre CREAI. Mes remerciements vont tout particulièrement à Arièle, notre directrice, qui n'a pas compté son temps et est allée au bout de son énergie pour limiter au maximum le déficit de 2022 et asseoir une organisation qui rende viable notre modèle économique.

Enfin je vous remercie, vous nos adhérents, car sans vous le CREAI n'existe pas, et votre soutien est particulièrement précieux. Je sais combien les temps sont difficiles pour votre secteur et j'apprécie d'autant plus le maintien de votre soutien, qu'il soit financier à travers cotisation et contributions, mais aussi logistique, utilisant nos services et permettant à vos salariés de participer aux différentes animations du secteur que nous proposons. Votre CREAI sera en grande partie ce que vous le ferez.

Je vous remercie de votre attention.

Françoise JAN - Présidente



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

RAPPORT FINANCIER 2022



RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2022

L'exercice 2022 se termine par un résultat déficitaire de 37 287,98 €.

LES PRINCIPALES RESSOURCES DU CREAI

Les cotisations (13 780 €) et **contributions volontaires** (89 875 €) sont un élément essentiel de l'équilibre du budget, elles représentent 13% des produits du CREAI. Les cotisations et contributions volontaires sont en baisse de 11 806 €.

- Adhésion de 68 Personnes Morales pour 13 600€ : nombre en augmentation (+ 1 Adhésion)
- Adhésion de 9 Personnes Physiques pour 180€ : nombre stable
- Les Contributions Volontaires : 89 874,87€ en baisse de près de 12%.

Les Prestations du CREAI : 437 001 €

La comparaison entre 2022 et 2021 est difficile à établir car en 2021 le CREAI a organisé des journées d'animation nationales qui ont généré des produits importants.

Toutefois, si on enlève le montant de ces journées en 2021, on constate que les prestations en 2022 sont en hausse de 43 437€.

Ces prestations représentent **53,94 %** des recettes de l'exercice (**68,79 %** en 2021) et se détaillent ainsi :

- Colloques, séminaires : 35 951 €
- Conseil Technique – Etudes : 197 526€
- Formations et Journées régionales de formation : 128 245 €
- Activités conventionnelles : 44 480 €
- Offres d'emplois : 19 100 €
- Prestations Diverses : 11 699 €

La Subvention du Ministère des Affaires Sociales : 132 180 €

En 2022, les subventions nationales CNSA et DGCS représentent 83 000€.

Le CREAI a reçu 50 000 € au titre de subvention de fonctionnement en 2022.

Le montant de la subvention est supérieur d'environ 10 000 € à celui de 2021, cette enveloppe est allouée au déploiement de la formation START en Pays de la Loire.

Produits divers de gestion : **103 848 €** (Remboursement Fonds de formation, mise à disposition N. NAULEAU)

Reprise des Fonds dédiés 2021: **32 275 €**

Produits financiers : **1 135 €**

Le total des produits s'élève à 810 094.

LES CHARGES DE L'EXERCICE

CHARGES : les charges de l'exercice sont arrêtées à 847 382,44 €.

Les frais de personnel sont en hausse de 11.09 % et représentent 62,08 % de la totalité des charges (46,24% en 2021).

En 2022, il y a 2 départs de salariés avec le versement des congés restants et un solde de tout compte pour Mme NAULEAU Noémie mais qui a été refacturé à l'ARS.

Autres achats et charges externes :	258 256 €
Impôts et Taxes :	24 391 €
Frais de Personnel :	526 070 €
Fonds dédiés :	31 195 €
Dotations de l'exercice & autres charges :	7 470 €

INVESTISSEMENTS 2022

Le total des investissements de 2022 s'élève à 11 523,33 € et se détaille ainsi :

• 5 Ordinateurs HP ProBook	7 305,57 €
• Meeting Owl Pro: chouette pour visio	1 102,56 €
• Ecran + pied système visio salle reunion	3 115,20 €

Conclusion :

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire de 37 288 €.

ACTIVITES 2022 ET PERSPECTIVES

L'année 2022 a été marquée par :

- Les mouvements de personnels générant des charges exceptionnelles et des difficultés d'organisation.
- Le déploiement du projet START générant des recettes et charges exceptionnelles. Le projet est prévu jusqu'en 2026.
- L'engagement du partenariat avec le Département de Loire Atlantique initiant de nouvelles prestations qui se confirment en 2023 et 2024.
- La prolongation de la convention 2018-2021 avec l'ARS et la DREETS. La future convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) couvrira donc les années 2023-2026.
- Une augmentation des prestations de conseil technique et de formation.

TABLEAU RECAPITULATIF PRODUITS & CHARGES

PRODUITS			
LIBELLES	2022	2021	Evolution en %
Colloques, séminaires	35 951 €	29 855 €	20,42%
Conseil Technique - Etudes	242 006 €	184 215 €	31,37%
Formations et Journées d'Etudes	128 245 €	466 722 €	-72,52%
Prestations Diverses	30 799 €	44 674 €	-31,06%
Contributions Volontaires	89 875 €	101 881 €	-11,78%
Cotisations Personnes Morales	13 600 €	13 400 €	1,49%
Cotisations Personnes Physiques	180 €	180 €	0,00%
Subvention Ministère Solidarité	132 180 €	122 183 €	8,18%
Autres Produits	103 849 €	58 842 €	76,49%
Produits Financiers	1 135 €	468 €	142,38%
Variation Production		-3 510 €	-100,00%
Produits Exceptionnels de Gestion			
Engagements à réaliser / ressources affectées	32 275 €	30 500 €	
TOTAL PRODUITS	810 094 €	1 049 410 €	-22,80%

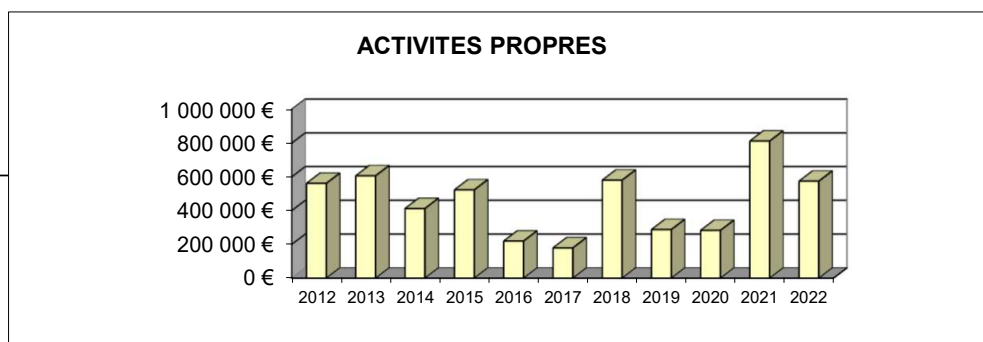
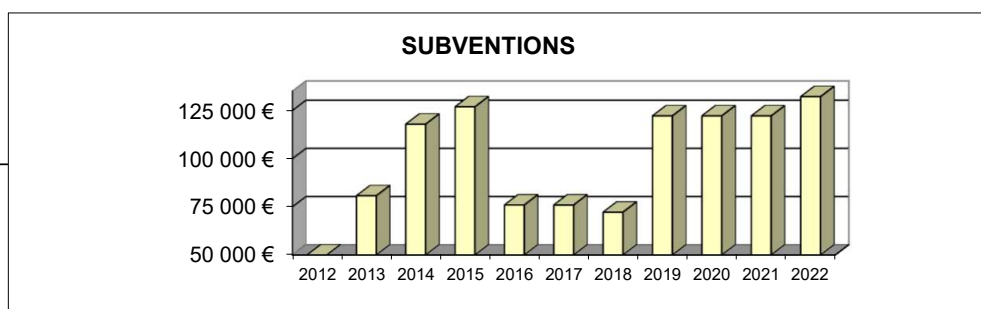
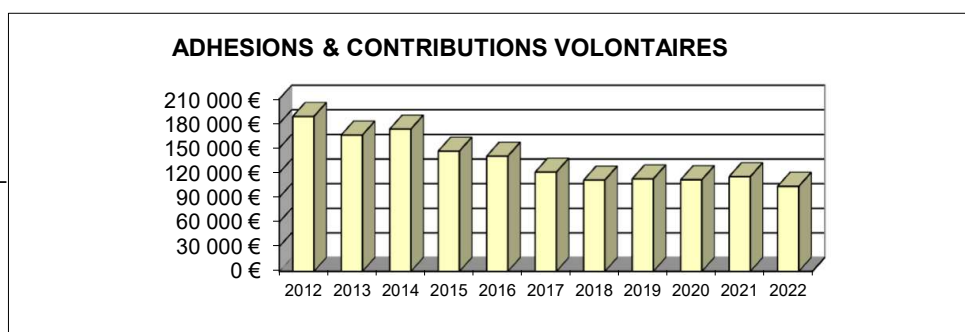
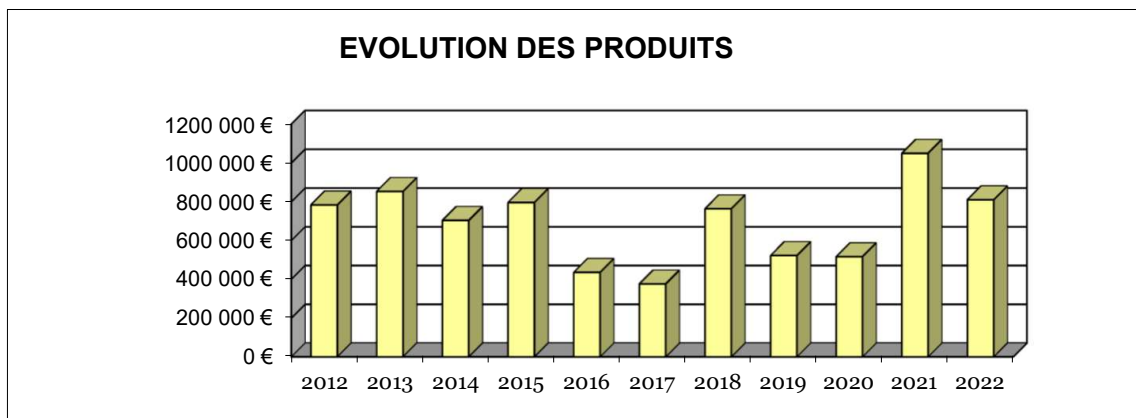
CHARGES			
LIBELLES	2022	2021	Evolution en %
Achats et Charges Externes	258 256 €	458 765 €	-43,71%
Impôts et Taxes	24 391 €	24 484 €	-0,38%
Frais de Personnel	526 070 €	473 526 €	11,10%
Charges Financières	360 €	210 €	
Autres Charges Gestion Courante	922 €	105 €	
Charges Exceptionnelles		638 €	
Dot.aux Amortissements aux Provisions & Autres Charges	6 187 €	34 037 €	-81,82%
Engagements à réaliser / ressources affectées	31 195 €	32 275 €	
TOTAL CHARGES	847 382 €	1 024 040 €	-17,25%

RESULTAT	-37 287 €	25 370 €	-246,98%
-----------------	------------------	-----------------	-----------------

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF					PASSIF		
	Montant brut	Amortissements	Montant Net 2022	Montant Net 2021		Montant Net 2022	Montant Net 2021
Valeurs Immobilisées					Capitaux Permanents		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 060 €	7 471 €	1 589 €	2 733 €	RESERVES	158 678 €	133 309 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 816 €	58 572 €	11 244 €	4 737 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	-37 288 €	25 370 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 649 €		3 649 €	3 649 €	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
TOTAL			16 482 €	11 119 €	TOTAL	121 390 €	158 678 €
					Provisions pour Risques & Charges		
					PROV. POUR RISQUES & CHARGES	18 000 €	38 000 €
					FONDS DEDIES	31 195 €	32 275 €
Actif Circulant					Passif Circulant		
STOCK & EN-COURS			0 €	0 €	DETTE auprès Etablissements Crédits	0 €	60 000 €
AVANCES / ACOMPTES			31 721 €	5 889 €	AV. & AC. Reçus- AVOIRS à Etablir	0 €	8 830 €
CREANCES			79 206 €	107 826 €	DETTE aux FOURNISSEURS	55 448 €	33 430 €
DISPONIBILITES			168 077 €	372 774 €	DETTE FISCALES - SOCIALES & AUTRES DETTES	67 380 €	79 952 €
TOTAL			279 004 €	486 489 €	TOTAL	122 828 €	182 212 €
Comptes de Régularisation					Comptes de Régularisation		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			19 402 €	9 574 €	PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	21 475 €	96 016 €
TOTAL GENERAL			314 888 €	507 181 €	TOTAL GENERAL	314 888 €	507 181 €





PROPOSITIONS FAITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2023

Le résultat de l'exercice

L'affectation du résultat de l'exercice 2022 déficitaire de 37 287,98 € est proposée en report à nouveau.

Le report à nouveau serait alors déficitaire à hauteur de 83 020,93€.

Les cotisations et contributions volontaires pour 2024

- Les contributions volontaires des Etablissements et/ou dispositifs sont proposées à 0,140 €.
- Les contributions volontaires des Services, sont proposées à 0,038 €.

- Adhésion Personne Morale à 230 € (+30 €)
- Adhésion Personne Physique à 25 € (+5 €)

Quitus aux administrateurs

Les documents de synthèse, bilan et résultat m'apparaissant comme étant « *réguliers, sincères et donnant une image fidèle de la situation financière du CREAL* », je vous prie de bien vouloir donner quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à la gestion du CREAL et reste à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Fait à Nantes,
Yves EUDELIN, Trésorier du CREAL



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

RAPPORT D'ACTIVITE 2022





Partie 1

QUI SOMMES-NOUS ?

QUI SOMMES-NOUS ?

CREAI signifie Centre Régional d'Etudes, d'Actions, d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Depuis presque 60 ans, le CREAI des Pays de la Loire soutient les actions des acteurs des secteurs médico-social, social, sanitaire et du droit commun en vue de répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Où ? Le CREAI est une association à but non lucratif, qui intervient sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Pour qui ? Le CREAI agit en faveur d'une diversité de publics, dont les personnes en situation de handicap, de l'enfance à l'âge adulte, les personnes âgées, les enfants relevant de la Protection de l'Enfance, les personnes en situation d'exclusion, les femmes victimes de violence, les migrants, les personnes vivant avec des problèmes de santé ...

Avec qui ? Les personnes concernées, les décideurs publics, les fédérations d'acteurs sociaux et médico-sociaux, les centres ressources, les organismes.

Le CREAI est un acteur tiers, **un espace-carrefour** au service du décloisonnement entre l'ensemble des acteurs impliqués dans le parcours des personnes en situation de vulnérabilité.

NOS MISSIONS

ANIMER : animer des réseaux d'acteurs, organiser des événements (groupes régionaux, journées, séminaires...) permettant l'échange, la réflexion collective, des synergies d'action et la montée en compétences collective sur les territoires.

FORMER : former via un catalogue de formations ou des formations sur-mesure les professionnels et/ou les personnes accompagnées. Le CREAI est certifié Qualiopi. Consultez le catalogue de formation : <http://www.creai-pdl.fr/formation-2022.html>

ACCOMPAGNER, CONSEILLER ET CO-CONSTRUIRE : apporter aux ESMS, aux organismes gestionnaires, aux associations d'usagers, aux collectivités locales, aux services de l'Etat, etc., un appui technique afin d'accompagner les projets, les professionnels et les personnes concernées dans les évolutions des politiques publiques et le déploiement de projets ou de programmes.

ETUDIER : réaliser des études pour mieux connaître les besoins des publics et les réponses qui leur sont apportées, afin d'éclairer les acteurs chargés de l'élaboration et intervenant dans la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale Extraordinaire du 3 octobre 2018 a adopté la réforme des Statuts du CREAL dont l'objectif est de renforcer la place de lieu tiers de l'association dans le paysage sanitaire, social et médico-social, en ouvrant la composition du Conseil d'Administration à la représentation des pouvoirs publics, des associations d'utilisateurs et aux têtes de réseau régionales.

Suite à l'adoption de cette réforme statutaire, le Conseil d'Administration du CREAL a été renouvelé dans sa totalité lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2019. Lieu d'échanges, de débats et de décisions sur les orientations du CREAL Pays de la Loire, le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises.

- Le 11 mars 2022
- Le 25 mai 2022
- Le 01 décembre 2022

Les membres du bureau

Le Conseil d'Administration du 22 septembre 2021 a élu, pour une durée de 3 ans, en qualité de membres du Bureau, les personnes suivantes :

Nom-Prénom	Fonction au sein du Bureau
JAN Françoise	Présidente
EUDELIN Yves	Trésorier
DOLLEY Alain	Secrétaire
SELLIER Jean	Membre

Le bureau, outre des échanges continus, s'est réuni à 5 reprises :

- Le 09 février 2022
- Le 14 mars 2022
- Le 10 juin 2022
- Le 27 septembre 2022
- Le 10 octobre 2022



Les membres du conseil d'administration (au 31/12/2022)

Représentants Personnes Morales	
A.L.A.H.M.I.	Alain DOLLEY, Directeur Général, Titulaire
ADAPEI 49	Jean SELLIER, Directeur Général, Titulaire
U.R.I.O.P.S.S.	Peggy JEHANNO, Directrice, Titulaire Caroline URBAIN Administratrice, Suppléante
HORIZON JEUNESSE	Evelyne RANOUX, Administratrice, Titulaire
U.R.A.F. Pays de la Loire	Aliette GAMBRELLE, Administratrice, Titulaire Cécile BAYLE DE JESSE, Trésorière, Suppléante
A.P.A.J.H. 44	Erwann DELEPINE, Directeur Général, Titulaire Benoit PLUVINAGE, Directeur de pôle, Suppléant
ARDESAT Pays de la Loire	Claude BAUDIN Président, Titulaire
A.R.I.F.T.S.	Jean-Yves LE CAPITAINE, Trésorier, Titulaire
UNAPEI Pays de la Loire	Françoise JAN, Administratrice, Titulaire
La Résidence Sociale	Gilles NAUDE, Administrateur, Titulaire Emilie DUBOIS THALER, Suppléante

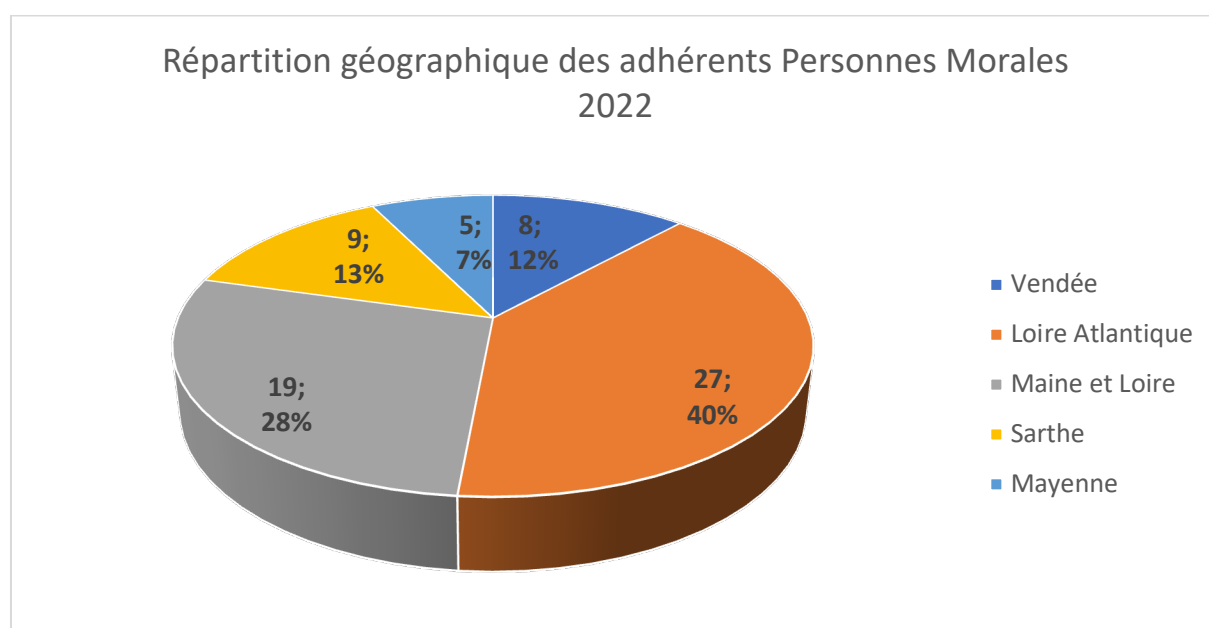
Représentants Personnes Physiques	
Yves EUDELIN	
Stéphane AUDROUING	
Virginie SAOUT	
Marie CORVELEYN	
Représentants des pouvoirs publics (voix consultative)	
A.R.S. Pays de la Loire	Représentant de la DOSA
Rectorat	Laurence AMY, Conseillère technique AESH
Conseil Départemental 44	Ombeline ACCARION, Vice-présidente en charge des personnes en situation de handicap et de l'autonomie

NOS ADHERENTS

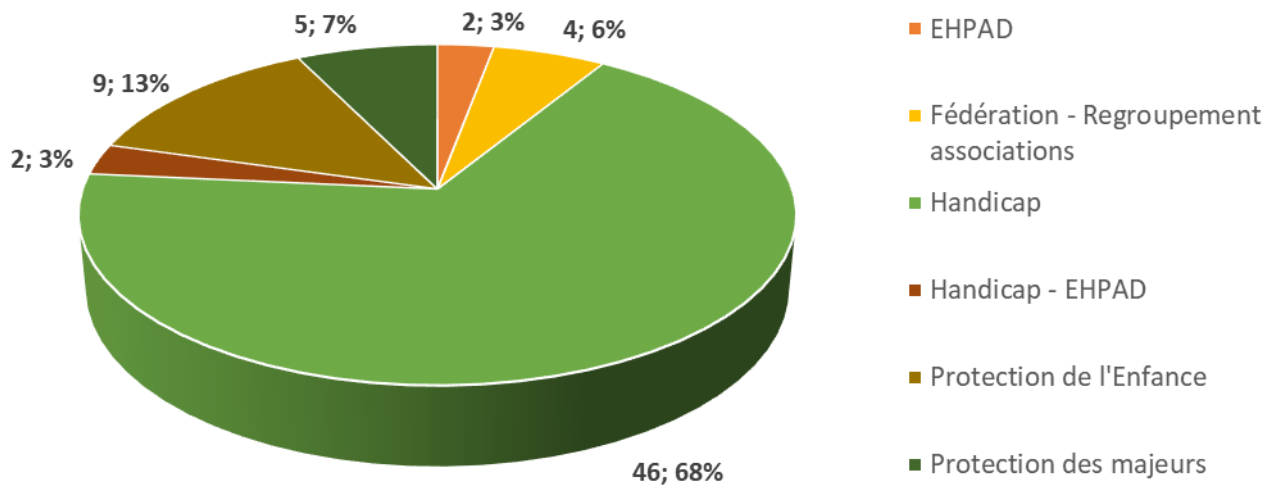
La volonté de renforcer la place de lieu tiers du CREAL se traduit dans la diversité de ses adhérents, qui relèvent de champs d'interventions différents (handicap, protection de l'enfance, personnes âgées, majeurs protégés) et de secteurs géographiques distincts (départemental, régional, national). Elle s'exprime aussi par l'adhésion de têtes de réseaux régionales.

Un des enjeux demeure cependant dans la recherche d'adhérents :

- Représentant les personnes en situation de vulnérabilité en vue de conforter la démarche de participation des personnes concernées.
- Représentant l'ensemble du territoire de façon équilibrée
- Représentant les différents champs des vulnérabilités à l'instar de l'activité du CREAL : handicap ; personnes âgées, protection des majeurs, protection de l'enfance, exclusion et précarité, ...

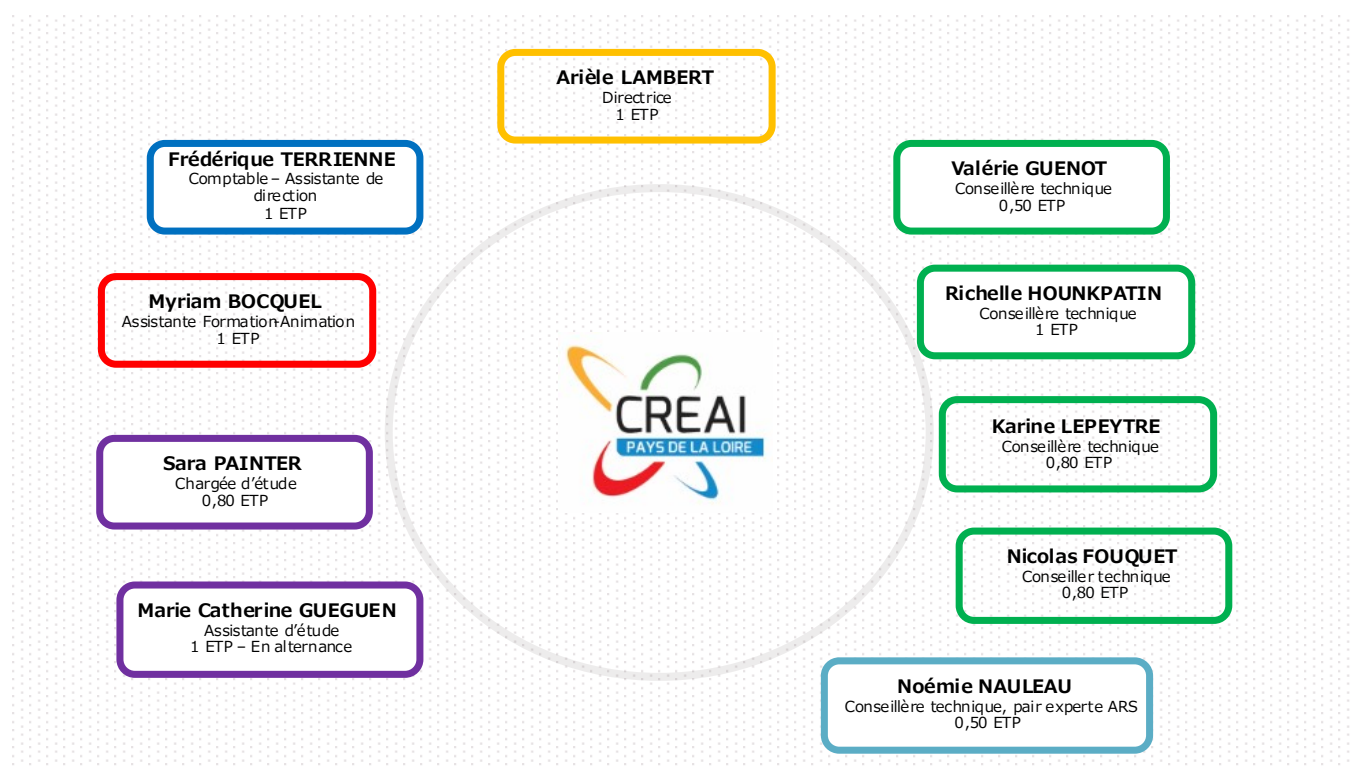


Répartition des adhérents 2022 par secteur d'activité



L'EQUIPE DU CREAMI

Au 02.01.2023, l'équipe du CREAMI est composée de 8 salariés en CDI, 1 salariée en contrat d'apprentissage et d'1 salariée "pair experte" en CDD, mise à disposition de l'ARS dans le cadre d'une mission relative à l'expertise d'usage.



QUELQUES EVENEMENTS 2022

Mise en ligne Handidonnées Pays de la Loire : <https://pays-de-la-loire.handidonnees.fr/>
Handidonnées met à disposition un ensemble d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et sur l'offre d'accompagnement proposée en Pays de la Loire. Ces indicateurs sont proposés sous forme de tableaux, de graphiques ou de cartes. Ils sont régulièrement mis à jour en fonction de l'accessibilité aux données.

Le portail national Handidonnées, porté par la fédération ANCREAI, s'inscrit dans le cadre du financement national des CREAI. Il est issu de l'initiative du CREAI Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (PACA-Corse) qui en 2004 a élaboré la publication régionale Handidonnées rassemblant les principales données du handicap.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS, le **CREAI Pays de la Loire a renforcé son partenariat avec Qualirel** en vue de mettre à disposition des ressources nécessaires à la préparation aux enjeux et modalités de la nouvelle évaluation. Par ailleurs le CREAI a développé une offre d'accompagnement et de formation pour les acteurs concernés.

Déploiement du programme START



Le CREAI Pays de la Loire mène depuis 2022 le programme START (Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires) sur le territoire ligérien. Le programme START repose en première instance sur une formation spécifiquement conçue pour les professionnels intervenant dans le champ des TND. Piloté par l'ANCREAI, le programme a vocation à contribuer à la modélisation de Communautés de Pratiques (CoP) qui verront le jour en 2023. Dans les suites des décisions arrêtées en COPIL avec l'ARS et les acteurs du champ des TND entre janvier et avril 2022, les premières formations se sont déroulées en Loire Atlantique et en Vendée de septembre à décembre 2022. Elles ont réuni 42 stagiaires de la formation professionnelle, issus d'organismes gestionnaires. La programmation 2023 s'adresse au Maine et Loire et à la Sarthe et prévoit de nouvelles sessions pour l'ensemble du territoire.

<http://www.creai-pdl.fr/start-un-dispositif-de-formations-croisees-dans-le-champ-des-troubles-du-neurodeveloppement.html>

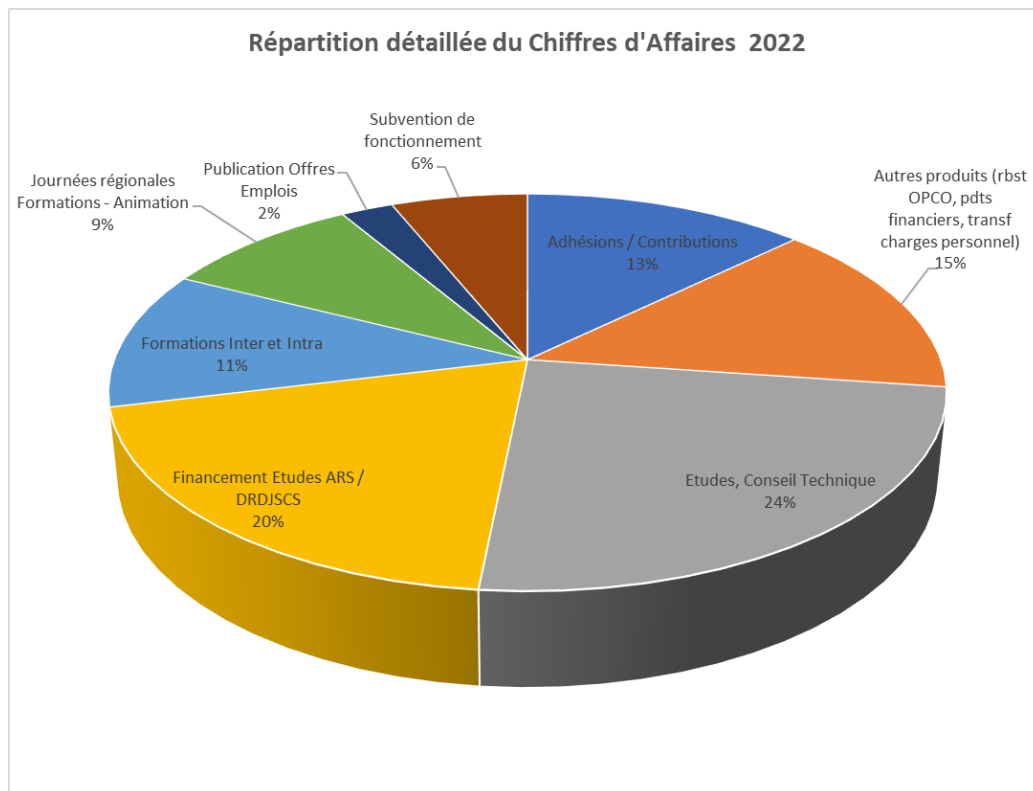
Travaux d'optimisation interne : focus RGPD en 2022

Actualisation de la base de données et mise en place d'un formulaire d'inscription aux actualités du CREA I Pays de la Loire

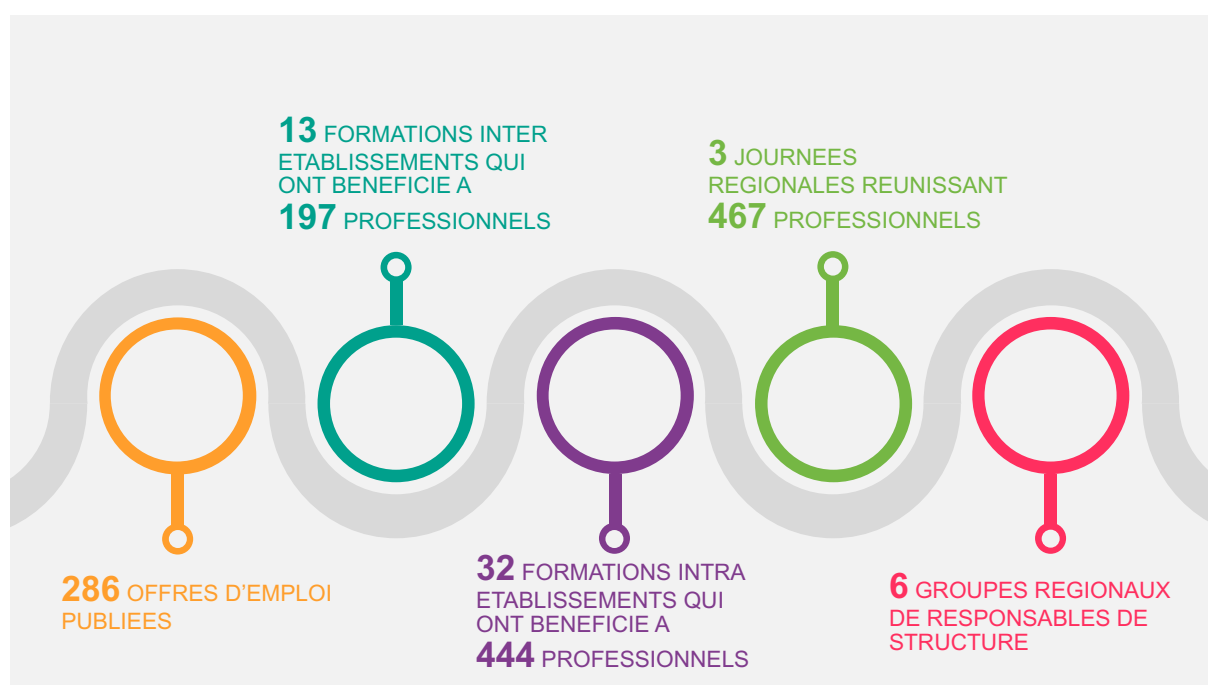
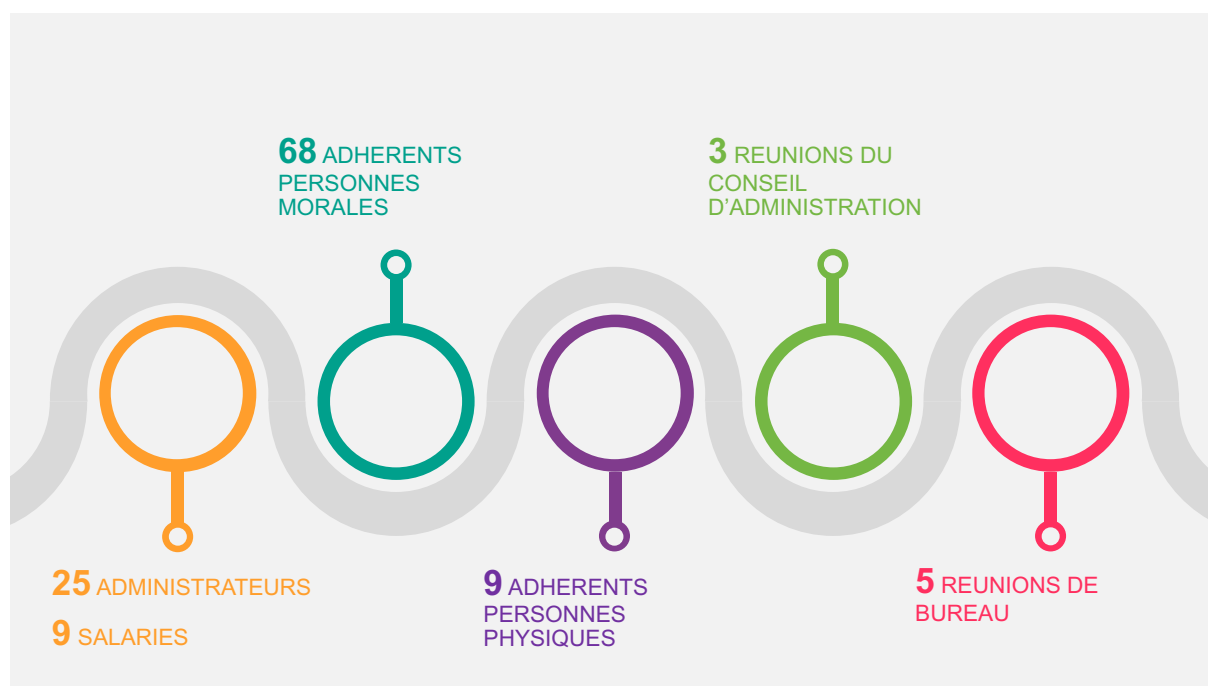
Pour renforcer notre mise en conformité avec le RGPD et proposer des actualités en lien avec les champs d'intérêt des personnes, un formulaire d'inscription a été mis en place, permettant à toute personne intéressée de recevoir directement les informations sur les formations, les journées thématiques, les séminaires, les études et les colloques organisés par le CREA I Pays de la Loire.

En outre, un travail d'actualisation de la base d'adresses des ESSMS et autres acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire a été effectué.

NOS RESSOURCES FINANCIERES



LES CHIFFRES CLES 2022





Partie 2

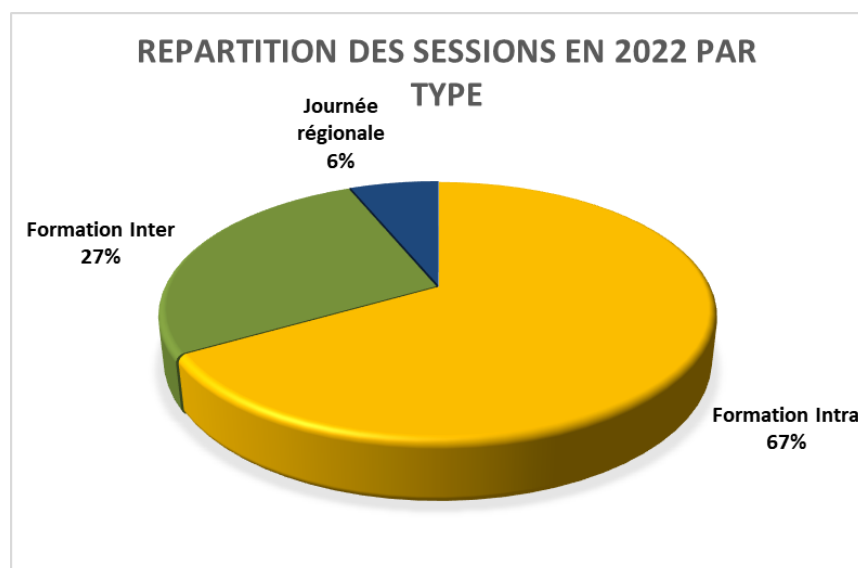
NOS ACTIVITES



LA FORMATION

La formation en 2022 en quelques chiffres :

- 8 formations inter-établissements
- 32 sessions de formation en intra-établissements
- 5 sessions dans le cadre d'ACR « Bien terminer son parcours professionnel en ESAT et préparer son projet de vie après l'ESAT » proposées par UNIFAF pour les travailleurs d'ESAT
- 1108 personnes formées



En INTRA

En 2022, le CREAI Pays de la Loire a proposé diverses actions de formation en direction des établissements et services. Ces formations ont notamment porté sur :

- La nomenclature SERAFIN-PH
- L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité
- Vie affective, intime et sexuelle en direction d'adolescents et jeunes adultes en situation de handicap
- Renseigner, comprendre et analyser son EPRD et son ERRD
- La fonction de représentants au sein du Conseil de la Vie Sociale
- Formation à l'usage du Facile A Lire et à Comprendre FALC

En INTER

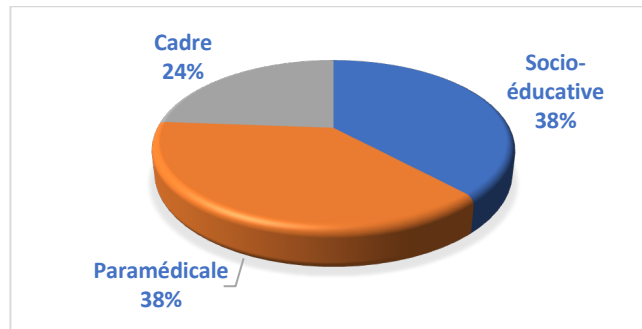
Le CREAI Pays de la Loire et le CREAI Bretagne diffusent une offre de formation en inter-établissements et services à travers un catalogue conçu en étroite collaboration. Les formations ainsi dispensées l'ont été soit directement par des professionnels des équipes des CREAI Bretagne et Pays de la Loire, soit par des formateurs occasionnels issus d'un pool de professionnels et experts mobilisés auprès de nos CREAI. Les formations proposées en inter-établissements et services en 2022 ont pour objectifs d'apporter des clés de compréhension des évolutions en cours et des projets à conduire au sein des structures pour répondre aux enjeux des domaines suivants :

- L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité
- L'évolution des pratiques professionnelles
- La conduite des démarches qualité
- La gestion des structures et l'adaptation de l'offre
- L'évolution des politiques publiques

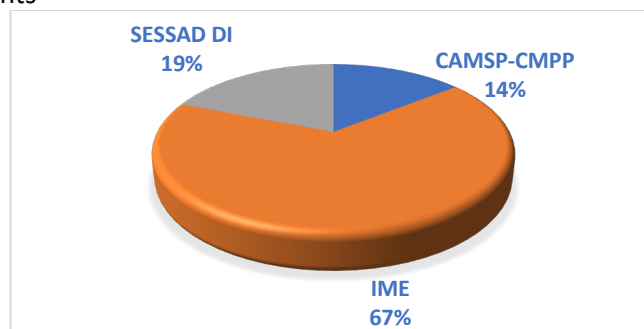
Formations START : La formation START se déroule en inter établissement en vue de favoriser les coopérations entre acteurs sur les territoires. En 2022 nous avons initié la formation en Loire Atlantique (21 participants) et en Vendée (21 participants). La formation est assurée par un pool de formateurs experts dans le champ des TND soit à titre professionnel, soit au titre de l'expertise d'usage.

START LOIRE ATLANTIQUE

Répartition par fonctions et métiers

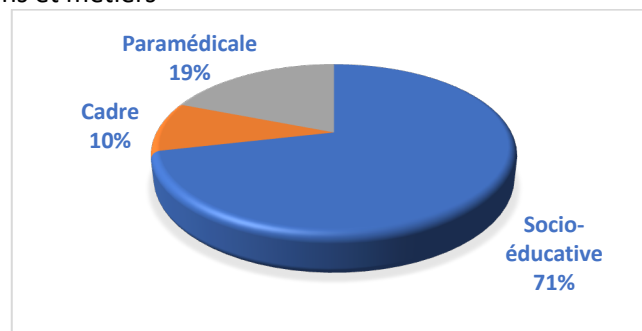


Répartition par types d'ESMS participants

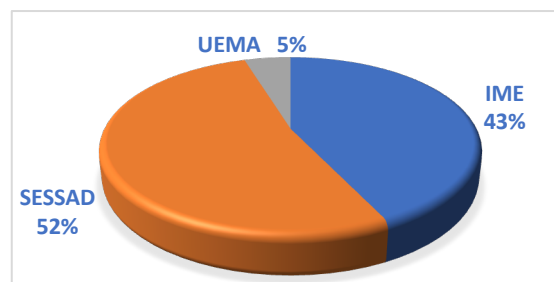


START VENDEE

Répartition par fonctions et métiers



Répartition par types d'ESMS participants



La formation des CVS d'ESAT de la région Pays de la Loire

Depuis 2014, l'ARS Pays de la Loire a confié au CREAI, une mission d'animation régionale et de formation à destination des représentants des personnes accompagnées et/ou des représentants des familles élus aux Conseils de la Vie Sociale des ESAT de la région Pays de la Loire.

Cette formation, financée par l'ARS Pays de la Loire, se décline en 4 modules thématiques d'une demi-journée suivis d'un module à 6 mois :

- Module 1 : Le conseil de la vie sociale et la fonction de représentant élu, en co-animation avec un formateur pair
- Module 2 : La préparation d'une réunion du CVS
- Module 3 : Le déroulement de la réunion du CVS
- Module 4 : Les modalités de suivi et de mise en œuvre des avis et propositions du CVS
- Et 6 mois après la formation, un module 5 pour partager les expériences et consolider les connaissances.

Ainsi en 2022, 85 élus du CVS de 19 ESAT de la région Pays de la Loire, principalement des personnes accompagnées, ont bénéficié de cette formation réactualisée des enjeux de participation des personnes accompagnées promus par le décret du 25 avril 2022 et par ailleurs traduits à travers le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESMS qui associe le CVS et les personnes accompagnées à la démarche d'évaluation.

Groupe CVS 2022	Nombre de participants	ESAT de provenance
Groupe Loire-Atlantique Nord Loire	17 participants	ESAT Nantest - ADAPEI de Loire-Atlantique ESAT Catouest - ADAPEI de Loire-Atlantique ESAT Les ateliers de la Mée - ADAPEI de Loire-Atlantique ESAT Le Tremplin de l'Atlantique - Groupe VYV
Groupe Loire-Atlantique Sud Loire	16 participants	ESAT Biocat - ADAPEI de Loire-Atlantique ESAT Les ateliers du Landas - ADAPEI de Loire-Atlantique ESAT Sésame service - Sésame Autisme 44
Groupe Maine-et-Loire	18 participants	ESAT Arceau - Groupe VYV ESAT Avrillé – ADAPEI 49 ESAT Loire Mauges – ADAPEI 49 ESAT IPOLAIS- IPOLAIS
Groupe Vendée	16 participants	ESAT René Coty – ADAPEI-ARIA 85 ESATCO La Mothe Achard – ADAPEI-ARIA 85 ESAT Util 85 – AREAMS ESATCO Legé – ADAPEI 44
Groupe Sarthe	18 participants	ESAT Les Oiseaux - ADAPEI 72 ESAT Les Prairies - ADAPEI 72 ESAT Val de Loir - ADAPEI 72 ESAT La Flèche - APAJH 72-53

Les rencontres s'organisent sur les sites des ESAT et favorisent des échanges entre les participants sur les modalités de fonctionnement de leur CVS. La formation permet aux participants d'actualiser leur connaissance sur le CVS, d'intégrer les évolutions réglementaires, de (re) préciser le rôle et les missions de chacun au CVS, de valoriser les compétences des personnes accompagnées et renforcer leur place dans la conduite de l'instance CVS. Les retours d'évaluation sont largement positifs et le partage d'expériences des actions mises en place ou à initier lors du bilan 6 mois après confirment la pertinence de cette formation et l'importance de cette action pour le fonctionnement des CVS des ESAT en Pays de la Loire.



L'APPUI TECHNIQUE

L'appui technique auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des organismes gestionnaires

La singularité de chaque organisation est prise en compte dans les accompagnements proposés par le CREAI Pays de la Loire qui s'attache à comprendre les enjeux, les besoins spécifiques exprimés par la structure et le contexte dans lequel le projet s'inscrit.

Au regard de l'évolution des politiques publiques et des tensions fortes du secteur les organismes gestionnaires mènent une profonde réflexion sur leur organisation interne et leur inscription sur les territoires et réinterrogent leurs projets. C'est dans ce contexte que le CREAI Pays de la Loire a accompagné 9 organismes gestionnaires pour des projets concernant :

- L'actualisation et la rédaction de projets de pôles (5) et de dispositifs (5)
- L'élaboration de projets d'établissements (4) et services (2).

Les récentes réformes des démarches qualité, portés par la Haute Autorité de Santé devant entrer en vigueur en 2022 ont conduit de nombreux établissements et services sociaux et médico-sociaux à reporter leur démarche d'actualisation de leur évaluation interne. Toutefois, afin de mettre en conformité ARSENE avec le nouveau cadre évaluatif produit par la HAS, le CREAI Pays de la Loire a travaillé en étroite collaboration avec le réseau des CREAI à l'actualisation des référentiels de l'outil ARSENE (EHPAD, Services à Domicile, Mandataires Judiciaires, Établissements et services de la Protection de l'enfance, Enfants en situation de handicap, Adultes en situation de Handicap, ESAT, SESSAD, SAVS- SAMSAH...) afin qu'ils puissent intégrer les évolutions méthodologiques et les nouvelles exigences issues du nouveau référentiel qualité de la HAS. **Parallèlement le CREAI a mené auprès de certains de ses contributeurs volontaires des actions de sensibilisation en préparation à la réforme de l'évaluation de la qualité.**

L'appui technique aux décideurs publics

Concernant l'appui technique aux décideurs publics, le CREAI a maintenu en 2022 une action d'accompagnement dédiée au suivi du [schéma des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs](#).

Les orientations arrêtées pour 2022 ont confirmé le rôle du CREAI au sein de la **plateforme d'observation sociale** (POS) et concernent également la mise en place d'une action - relevant d'une convention d'ingénierie hors CPO- sur la thématique de la lutte contre la fracture numérique, la promotion de l'autonomie des personnes protégées et la mise en place du RGPD par les mandataires judiciaires (enquête, animation de groupes de travail).

Ainsi, le CREAI a participé en janvier, à la conférence régionale sur les avancées de l'observatoire MJPM et en février et octobre, aux réunions du groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » coanimées par la DREETS et le COMPAS dans le prolongement des axes de travail identifiés à la conférence régionale de la POS.

De manière spécifique, l'année 2022 aura été celle du lancement et de la réalisation par le CREAI, des **travaux de l'axe 3 du schéma régional MJPM** : « la lutte contre la fracture numérique et la promotion de l'autonomie des personnes protégées ». Cette première phase de l'action a consisté en :

- Une revue documentaire ;
- Deux entretiens exploratoires auprès d'acteurs de la médiation numérique ;
- Et une enquête régionale par voie de questionnaire, auprès des mandataires judiciaires répondant aux objectifs stratégiques de cet axe du schéma régional en termes de RGPD, dématérialisation, de respect et de non-rupture des droits des personnes protégées.

Les résultats de l'enquête régionale ont permis entre autres de préciser auprès des répondants (113 sur 168 mandataires régionaux), les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accompagnement des majeurs protégés avec la dématérialisation des démarches administratives, les répercussions pour les majeurs protégés et leur activité de mandataire ; de cerner leurs pratiques et les avancées de leur mise en conformité au RGPD ainsi que l'impact de cette réglementation sur la dématérialisation. Par ailleurs, ces résultats qui ont fait l'objet d'une restitution régionale en octobre, ont confirmé l'intérêt de rencontres départementales entre les organismes sociaux et de protection sociale et les mandataires judiciaires. Un 1^{er} groupe de travail régional sur le RGPD a été animé en décembre.

L'année 2023 sera principalement dédiée à la phase 2 de l'action, à savoir l'animation de 5 groupes de travail sur la dématérialisation, la poursuite de l'animation du groupe régional de travail sur le RGPD et la consolidation des livrables de cette action.

Le CREAI est intervenu en [appui technique à l'élaboration de l'axe Protection de l'enfance / Handicap du schéma Enfance Familles de Loire Atlantique](#), à la demande du Conseil départemental de la Loire Atlantique. L'objectif était de recenser et proposer des éclairages sur des dispositifs existants pouvant inspirer de nouvelles perspectives de travail ou accélérer des réponses départementales en cours d'élaboration pour le public cible, à savoir les parents en situation de handicap d'une part et les enfants relevant de la protection de l'enfance et en situation de handicap d'autre part. Des enquêtes auprès des acteurs, ainsi que des groupes de travail ont été réalisés, ainsi qu'une restitution des résultats le 3 mai 2022, lors d'une journée organisée par la Direction Autonomie dans le cadre du renouvellement du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, à Nantes.



LES ÉTUDES

Diagnostic régional sur l'offre en accueils de jour et en hébergement temporaire à destination des personnes âgées (2021-2022) - ARS

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a confié au CREAI Pays de la Loire la réalisation d'une évaluation régionale sur l'offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en direction des personnes âgées. La consolidation de l'offre d'accueil temporaire constitue l'une des quatre grandes orientations fixées par le cadre national d'orientation du répit publié par la Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie le 19 mars 2021. Conformément aux orientations nationales, l'un des enjeux de la stratégie régionale « Agir pour les aidants 2021-2023 » est de mieux connaître cette offre sur les territoires pour la positionner de manière à répondre aux besoins des aidants. L'offre d'accueil temporaire répond ainsi à une évolution de la demande sociale des personnes et de leurs aidants, allant vers davantage de souplesse et de personnalisation des accompagnements sociaux et médico-sociaux, vers la prise en compte du souhait de soutien à domicile et de reconnaissance de la place et des attentes des aidants dans ce soutien.

Les thématiques à aborder dans le cadre de ce diagnostic étaient multiples : répartition de l'offre, fonctionnements des structures, place de l'accueil temporaire au sein du projet de service, types de locaux, composition des équipes, problématique du transport pour les accueils de jour, taux d'activité et d'occupation, profils des personnes accueillies, gestion de la crise sanitaire, difficultés rencontrées, synthèse des points forts et des points faibles de l'offre.

Deux objectifs ont ainsi été formulés :

- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de ces deux modes d'accueil (AJ et HT) et du profil des personnes accueillies.
- Identifier les freins et facteurs de réussite, afin de disposer des éléments de réflexion nécessaires pour mener une stratégie efficiente de cette offre sur les territoires.

La méthodologie s'est appuyée sur un questionnaire adressé aux établissements proposant de l'AJ et/ou de l'HT, des entretiens menés auprès des services départementaux et d'associations France Alzheimer, d'un questionnaire auprès d'aidants (190 réponses) et d'une courte enquête par questionnaire auprès des partenaires des AJ et HT (CCAS, CLIC, MAIA, PFR et Consultations mémoires).

L'étude a donné lieu à la publication de deux rapports (AJ et HT), de deux synthèses (AJ et HT) et de deux restitutions orales (AJ et HT) auprès des acteurs.

Modalités de fonctionnement et activité des ESA des Pays de la Loire (Équipes Spécialisées Alzheimer) (2021-2022) - ARS

Créées en 2008 dans le cadre du troisième plan Alzheimer, les ESA ont pour vocation d'aider les personnes malades à maintenir leur autonomie, diminuer les éventuels troubles du comportement et soutenir les proches aidants. Leurs missions et fonctionnement sont décrits dans le cahier des charges des ESA défini par la circulaire n°2°11-110 du 23 mars 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer. Portées par des SSIAD ou des SPASAD, les ESA sont des équipes pluridisciplinaires composées au minimum de deux ASG (Assistant de soins en gérontologie), d'un infirmier coordinateur et d'un ergothérapeute (ou psychomotricien). Elles interviennent prioritairement auprès de personnes malades d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stade léger à modéré de développement de la maladie, sous la forme de prestations individuelles menées au domicile des patients.

La feuille de route maladies neurodégénératives 2021-2022 du ministère des Solidarités et de la Santé a pour vocation de maintenir des actions essentielles pour renforcer la réponse collective aux enjeux des maladies neurodégénératives et notamment le soin et l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches aidants. La fiche n°16 de cette feuille de route, consacrée aux équipes spécialisées Alzheimer (ESA), « qu'après dix ans de fonctionnement de ces unités, il convient de réinterroger le cahier des charges en vue de l'adapter en tenant compte de l'expérience acquise et de l'évolution du contexte ».

En 2019, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a souhaité disposer d'une vision plus fine du fonctionnement des ESA de la région, notamment pour contribuer à l'évolution du cahier des charges et à l'adaptation de l'offre régionale. Dans un contexte de gestion de crise sanitaire, le projet d'étude a été retardé pour cependant aboutir à une commande vers le CREAI Pays de la Loire en 2021.

Trois objectifs ont été fixés pour cette étude :

- Brosser un portrait des ESA ligériennes telles qu'elles existent en 2021 (modalités de fonctionnement et d'organisation, composition des équipes, type de public accompagné, nature de la prise en charge, couverture territoriale, partenariats avec les acteurs du territoire), en tenant compte de la manière dont la Covid-19 a impacté l'activité et les pratiques de ces équipes et des réalités territoriales.
- Analyser les données d'activité sur l'année 2019. Le choix s'est porté sur cette année-là plutôt que 2020 ou 2021, considérées comme non représentatives du fait de la crise sanitaire.
- Formuler des préconisations sur l'évolution des modalités d'organisation et de fonctionnement des ESA et sur l'adaptation de l'offre régionale.

La méthodologie s'est appuyée sur un questionnaire envoyé aux ESA en septembre 2021 (taux de réponse = 83 %) et des entretiens (avril 2022) auprès de professionnels et de responsables. L'étude a donné lieu de la rédaction d'un rapport et d'une synthèse (mai 2022) et d'une présentation orale auprès des ESA et de l'ARS (mai 2022).

Évaluer les effets des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées sur les parcours - ARS

L'ARS a sollicité le CREAL pour réaliser une étude qualitative visant à mieux connaître et clarifier le fonctionnement des PCPE, grâce aux retours d'expérience de ces dispositifs et de personnes ou familles accompagnées. Plusieurs objectifs avaient été fixés :

- Décrire les caractéristiques, le fonctionnement et les modalités d'accompagnement propres à chaque PCPE.
- Mieux comprendre la manière dont les PCPE s'inscrivent dans le parcours de vie des personnes et des familles accompagnées : quand et pourquoi cet accompagnement est-il mis en place ? A quels besoins vient-il répondre ?
- Identifier les difficultés et obstacles rencontrés par les PCPE concernant la mise en œuvre de leurs missions

L'enquête s'est appuyée sur deux phases de collecte de données :

- Une première phase de collecte (septembre à octobre 2021) sous la forme d'un questionnaire en ligne adressé aux PCPE de la région
- Une deuxième phase de collecte (juin à septembre 2022) sous la forme d'entretiens semi-directifs auprès de PCPE et de familles/personnes accompagnées

L'étude a donné lieu à la publication d'un rapport ainsi que d'une restitution en visio-conférence le 1^{er} décembre 2022, ainsi qu'aux MDPH/MDA en février 2023.

Parallèlement à cette étude, le CREAL Pays de la Loire a contribué à l'actualisation de l'outil de suivi de l'activité des PCPE, afin de le rendre plus ergonomique et en vue de l'étendre à l'ensemble des PCPE de la région.

Fonctionnements et activité des EMAS ligériennes (2022-2023) - ARS

Les Equipes Mobiles d'Appui Médico-social pour la Scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS) ont été initiées par la circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019. Le cahier des charges figurant en annexe n°1 de la circulaire n° DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 précise la finalité de ces dispositifs, à savoir « permettre la prise en compte au plus tôt par la communauté éducative des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, en permettant aux établissements scolaires et à la communauté éducative, de s'appuyer de manière souple sur l'expertise et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ».

L'ARS, pilote de ces dispositifs, a sollicité le CREAI Pays de la Loire pour réaliser une étude visant à apporter des éléments de connaissance sur :

- Les principales caractéristiques de l'offre sur la région
- Des éléments d'activité
- Les choix opérés en matière de modalités d'intervention et de fonctionnement par les équipes (avec l'objectif de dégager des modèles pertinents d'organisation)
- Les retours d'expérience des professionnels de l'éducation ayant bénéficié d'un accompagnement par l'EMAS
- Les principales évolutions souhaitées et besoins identifiés par les EMAS et les professionnels de l'éducation

Au 31/12/2022, l'ensemble des EMAS a répondu au questionnaire en ligne.

1^{er} semestre 2023 : La réalisation de cet état des lieux s'accompagnera de l'organisation d'un temps d'échange entre EMAS, représentants de l'Enseignement public, privé et agricole, au cours duquel seront présentés les résultats de l'étude (30 mai 2023). Le rapport est en cours de relecture, pour une diffusion prévue en juin 2023.

Les pensions de famille et résidences accueil au 30/09/2022 (2022-2023) - ARS

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance 2017 relatif aux pensions de famille, la circulaire interministérielle du 21 avril 2017 visait la mise en place d'une programmation ambitieuse dont la Région Pays de la Loire s'est saisie. Ce plan fixait des objectifs par Région pour les années 2017-2021 et la dynamique de programmation perdue avec des ouvertures programmées en 2023 et 2024 en Pays de la Loire.

Dans le cadre de cette politique, la DREETS a souhaité réaliser un bilan permettant de :

- Cartographier ce développement par territoires départementaux (situation janvier 2017 versus janvier 2022) et valoriser la dynamique ligérienne par une communication vers les réseaux.
- Analyser les éléments facilitateurs et les éléments bloquants dans la mise en œuvre des 5 dernières années.

- Identifier les nouvelles attentes des organismes gestionnaires et celles des personnes hébergées, en lien avec : la DREAL en charge de l'investissement / L'offre SIAO / Les référents DDEETS
- Identifier les projets spécifiques dont les projets mixtes (exemple des Maisons relais/ résidence Accueil)

L'étude est en cours de finalisation au premier semestre 2023.

Diagnostic territorial régional Polyhandicap (2021-2022) - ARS

L'ARS a sollicité le CREAI pour réaliser un diagnostic territorial partagé relatif au parcours des personnes polyhandicapées en région Pays de la Loire. Ce DTP devait permettre d'identifier les problématiques et enjeux de territoire et faciliter une feuille de route régionale déclinée en feuilles de route territoriales.

Le diagnostic a englobé les thématiques de la RBPP de l'HAS « l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité » et a reposé sur une approche multi sources :

- Une journée régionale de lancement : 60 participants.
- L'analyse de l'offre autorisée (46 ESMS)
- Deux campagnes d'enquêtes en ligne entre février et mai 2022 :
 1. Vers les ESMS
 - Disposant de capacités autorisées polyhandicap FINESS
 - Connus pour accueillir des personnes polyhandicapées dont PCPE (liste non exhaustive)
 - SAAD PH, SSIAD PH, SAMSAH
 2. Vers les professionnels médicaux des ESMS disposant de capacités autorisées polyhandicap FINESS et vers les ESMS connus pour accueillir des personnes polyhandicapées dont PCPE
- Cinq concertations départementales : 85 participants
- 22 Entretiens
- Le recueil des situations RAPT auprès des MDPH/MDA
- Le traitement de données ligériennes extraites de l'enquête de la CNSA relative à la communication des personnes polyhandicapées

La démarche a permis la production :

- Un rapport comprenant des préconisations argumentées en faveur d'une évolution de l'offre et d'une fonction ressource pour le polyhandicap en Pays de la Loire
- Des synthèses des différents recueils de données
- Des synthèses départementales.
- Une restitution régionale : initialement prévue le 23 mars 2023 et repoussé au 05 juillet 2023.

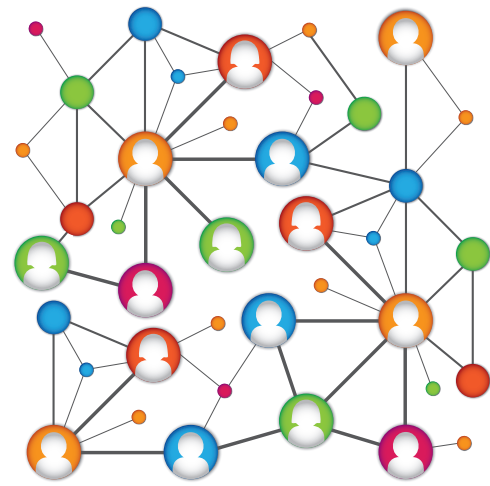
Éléments diagnostics pour la transformation de l'offre des ESRP/ESPO (2022) - ARS

Dans le cadre de travaux pré figuratifs du PRS 3, mais aussi compte tenu d'un nouveau décret relatif au fonctionnement des ESRP/ESPO, l'ARS Pays de la Loire a confié au CREAI la conduite d'une mission exploratoire concernant la transformation de l'offre de ces établissements.

Objectifs du cadre de travail confié au CREAI PdL en 2022/2023 :

- Rendre visible la dynamique de ces ESMS
- Identifier les besoins des territoires et les réponses qui leurs sont faites, qui sont à faire
- Recueillir les éventuels freins à l'évolution des ESRP/ESPO
- Identifier des perspectives d'actions qui feraient levier pour atteindre les cibles du décret

La démarche s'appuie sur la participation des ESRP et ESPO ainsi que les MDPH/MDA de la Région. Elle est préalable à une étude plus conséquente sur l'activité et la transformation des ESRP/ESPO qui se déroulera en 2023/2024.



ANIMATION RESEAU ET INFORMATION

PARTICIPATION ET REPRESENTATION A DES INSTANCES

Le CREAI assure un relais et une analyse de l'information qu'il détient par la veille documentaire, par le réseau des CREAI notamment par sa **participation à diverses instances** au sein desquelles les politiques publiques sont débattues et mises en œuvre. A ce titre il est membre du comité HAS/FORAP/ANCREAI relatif au déploiement du nouveau dispositif d'évaluation.

Le CREAI est membre de commissions régionales ou d'instances de travail à l'initiative de l'ARS Pays de la Loire :

- Commission permanente de la CRSA – Conférence Régionale Santé Autonomie
- Groupe permanent santé mentale de la CRSA
- Participation au groupe de réflexion handicap et addiction
- Réunion des fédérations (médico-sociales et communes sanitaires/médico-sociales) animée par l'ARS
- Groupes de travail préparatoires au PRS 3, au déploiement du nouveau dispositif d'évaluation externe.

En lien avec la DREETS, le CREAI participe :

- Au comité technique de la Plateforme d'Observation Sociale animée par la DRDJSCS et à la journée régionale annuelle thématique.
- A la conférence régionale des acteurs dans le cadre de la stratégie de la prévention et de la lutte contre la pauvreté animée par le Haut-Commissariat à la pauvreté, et à deux groupes de travail, hébergement et sorties de l'ASE.

Le CREAL a développé en 2022 ses actions en proximité des porteurs de projets à travers diverses implications :

- Contribution aux travaux de Qualirel
- Contribution aux travaux du PTSM 44 sur l'axe « enfants ASE et santé mentale »
- Participation à la CoP « situations complexes »
- Soutien aux démarches partenariales dans le cadre des AMI/ relatifs aux PFAR, CRVAIS,
- Groupe de travail PCO 7/12 de Vendée.
- Soutien à la mise en œuvre des C360 (44 et 49)
- Animation d'un comité de pairs-aidants et d'acteurs engagés dans l'autodétermination (PAGO, CREHPSY, ERE PdL, Pouvoir d'Agir 53, Collectif T'Cap). Ce collectif a organisé la journée régionale « des idées en Pays de la Loire pour l'autodétermination »
- Organisation d'une journée régionale avec l'ERE PdL et CCNE dédiée à l'approche éthique et au respect des droits des majeurs protégés
- Comité stratégique DAC 49
- Groupe technique « mesure de l'activité » SERAFIN PH-CNSA
- Formation des pairs aidants Constellation 44
- Sensibilisation des ligues régionales de sport adapté à la transformation de l'offre
- Participation aux travaux du SG CIH

ANIMATION DE GROUPES REGIONAUX ET ORGANISATION DE JOURNEES REGIONALES AU BENEFICE DES ACTEURS CONCERNES PAR LES VULNERABILITES

L'animation 2022 au sein du CREAI Pays de la Loire, c'est :

- 6 groupes régionaux de travail de Responsables d'établissements et services ou de Chefs de service
- 3 journées régionales :
 - ✓ « Enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance »
 - ✓ La rencontre régionale pour l'autodétermination et la pair aidance
 - ✓ Journée à destination des professionnels du secteur social et médico-social organisée par le groupe régional SAVS.SAMSAH. MJPM

Le CREAI a une mission d'**animation de réseau**, contribuant à l'interconnaissance des professionnels (par secteur d'intervention ou en inter secteurs au plan régional) et à la diffusion de la connaissance. Cette mission a été encore impactée en 2022 par le contexte de crise sanitaire ne permettant pas la réunion de personnes sur certaines périodes. Nous avons adapté nos formats de rencontres et nos calendriers pour faire en sorte de maintenir une dynamique de réseau nécessaire pour les professionnels. Ces espaces sont importants pour le partage de pratiques, la mise en lien et l'ouverture.

- Des groupes régionaux de responsables d'établissements et services / pôles / dispositifs

Objectif : contribuer à l'interconnaissance des professionnels, identifier les projets développés en région, partager des pratiques et des retours d'expériences, disposer de clés de lecture des politiques publiques, approfondir des sujets d'actualité ou des sujets proposés par des professionnels

- ✓ Groupe des responsables d'IME / SESSAD : 1 journée
- ✓ Groupe des responsables de SAVS-SAMSAH-MJPM : 1 journée
- ✓ Groupe régional des cadres intermédiaires : 2 journées
- ✓ Groupe régional Accompagner le Parcours professionnel : 2 journées.

Le Groupe régional Accompagner le Parcours professionnel a été créé en 2022. Il est ouvert aux éducateurs techniques et spécialisés, conseillers en insertion, coordinateurs de parcours, chefs de services, référents handicap des centres de formation et d'entreprises IME, DITEP, ESRP-ESPO, UEROS, SAVS, ESAT, Entreprises adaptées, IAE ...

Ces acteurs réfléchissent autour des enjeux de formation et d'insertion professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap, et sur leurs pratiques d'accompagnement.

La dynamique du groupe semble bien lancée, en 2023 le CREAI organisera 2 journées interdépartementales sur ces thématiques.

Le calendrier des groupes est fixé pour l'année. Un thème conducteur est identifié pour chaque séance, thème sur lequel un ou des intervenants sont sollicités pour son/leur expertise ou pour partager un projet.

Ces groupes se réunissent habituellement 2 fois par an sur une journée, format facilitateur de liens.

- Séminaires inter régionaux des directeurs(rices) (directeurs généraux, directeurs de pôles, directeurs d'établissements et services...) co-organisés par les CREAI Bretagne et Pays de la Loire

Ces séminaires constituent des rendez-vous identifiés pour les directeurs(rices) et sont appréciés pour leur dimension inter régionale permettant de partager des dynamiques de territoires différentes et des expérimentations inspirantes. Ils sont organisés alternativement en région Bretagne et en région Pays de la Loire.

Chaque année, les CREAI Bretagne et Pays de la Loire organisent un séminaire pour les directeur(rice)s du secteur enfance (les 29 et 30 mars 2022 à St Brévin) et un séminaire pour les directeur(rice)s du secteur adulte (les 19 et 20 octobre 2022 à Vannes).

A l'instar des groupes régionaux, la programmation sur 1,5 jour allie des temps d'échanges autour de l'actualité des politiques sociales et médico-sociales, des conférences ou partages d'expérience par des intervenants extérieurs et des temps de travail en ateliers favorisant le partage de projets.

Les séminaires viennent nourrir la problématique du management en période de changement :



Manager en période de changement

4e séminaire des directeurs.trices des ESMS pour adultes en situation de handicap
19-20 octobre 2022 | Vannes (56)

Séminaire enfance

29-30 mars 22
Saint Brévin(44)
52 participants

Participation sociale, pouvoir d'agir, autodétermination : pratiques et modèle managérial
Serafin-PH

Transformation de l'offre et écosystème
Nouveau dispositif d'évaluation de la qualité
comment la transformation infléchit le management?

Séminaire adulte

19-20 octobre 22
Vannes (56)
18 participants

Pouvoir d'agir des professionnels et management collaboratif
Participation des personnes concernées au fonctionnement des ESMS et approche éthique

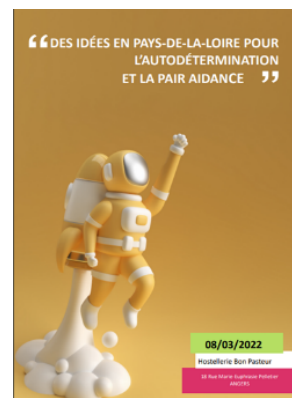
Ateliers : management collaboratif et qualité/participation des personnes et qualité
Transformation de l'offre : l'apport de la méthode des scénarios prospectifs

▪ Journées d'études et de travail

Le CREAI contribue à alimenter la réflexion en organisant des **journées d'étude et de travail**, auxquelles sont conviés des experts ainsi que des professionnels pour présenter leurs projets et leurs pratiques. Ces journées sont des vecteurs d'enrichissement et de circulation des innovations et favorisent les échanges entre champs disciplinaires et d'intervention.

✓ La rencontre régionale pour l'autodétermination et la pair aideance

1^{ère} journée régionale sur cette thématique, issue des réflexions d'un COPREP organisée le 8 mars 2022. Cette rencontre s'est faite en présentiel et en distanciel.
Participation de 189 personnes.



- ✓ Les enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance, avec l'URIOPSS : journée organisée le 19 mai 2022. Cette rencontre s'est faite en présentiel et en distanciel.

Participation de 183 personnes.



- ✓ Journée à destination des professionnels du secteur social et médico-social organisée par le groupe régional SAVS.SAMSAH. MJPM organisée le 6 décembre 2022, uniquement en présentiel

Thème : L'accompagnement à domicile des personnes en situation de vulnérabilité : des enjeux à la croisée du droit et de l'éthique.

Participation de 95 personnes.



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2022



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

